

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-2025
DU 10 FEVRIER 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 10 février à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge,
VEYSSIERE Fabienne, BORDAS Christian, DUMON Alain , HUCHET
Pierrette, AUDOUIN Anne, JOCELYN Nathalie, REYGADE Aline,
TRANQUARD Jérôme, MARTIN Frédéric

PROCURATIONS : BOUTIN Jean-François à JOCELYN Nathalie
POUDRET Annie à RAICHINI Patricia

ETAIENT ABSENTS : BORDELAIS Gérald

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame REYGADE Aline été désignée
comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION 02-2025 CONVENTION RELATIVE AU TERRITOIRE EDUCATIF
DE LUSSAC**

Vu la loi n°2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la
République ;

Vu le projet académique,

Vu l'exposé de Madame le Maire concernant la présente convention fixant les orientations
stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural de « Lussac » ainsi que ses
modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et
représentés

- Autorise Madame le Maire à conclure la convention correspondante avec Madame la Préfète
de La Gironde et Madame l'IAD-DASEN du département de la Gironde ou son représentant.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au
siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,

Patricia RAICHINI



Acte rendu exécutoire

Le 13 février 2025

Publié ou notifié

Le : 13 février 2025

Le secrétaire de séance

Nathalie JOCELYN

